

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, jeudi vingt-cinq juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 16/06/2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCHIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes ALLIOD Sophie – LAINEZ Éliane – RAMIS Estelle – LAINEZ Mireille – VEKEMAN Ophélie – Mrs VILLARD Michel – BOURDIN Jean Pierre – KEMPLAIRE Matthieu – BERARD Olivier – SCHLICK Arnaud

Absents :

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : REFECTION DE VOIRIE COMMUNALE– DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est impératif de refaire plusieurs portions de routes dégradées.

Il y aura également la création d'un trottoir qui sera faite le long de la RD 207 pour la sécurité des administrés.

Le coût estimé de cette opération s'élève à **63 835.10 € HT**.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement du projet de réfection de la voirie communale,
- **APPROUVE** le montant de l'opération s'élevant à la somme de **63 835.10 € HT**,
- **DIT** que la somme indiquée sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,
- **SOLLICITE** l'intervention de l'Etat au titre de la DETR et une subvention d'un montant de **31 917.55 € soit 50%**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme
Le maire
Christine BOUCHIER BEAUCHET

